



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27
Présents : 19 jusqu'au point n°1
20 à partir du point n°2
Absents Excusés Représentés : 5
Absente Excusée : 1
Absentes : 2 jusqu'au point n°1
1 à partir du point n°2

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

MMmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Christian LANGELIN – Isabelle BRESSAN – Francis DERIN – Maria IULIANO – Monique BOURDEAUDUCQ – Bernard TRICOT – Marie-Louise LEMAIRE (arrivée au point n°2) – Maryline MARLIERE – Pascaline VITELLARO – Salvatore BELLU – Thérèse THELLIEZ – David MORTREUX – Cédric STICKER – Renelle LOLIVIER – Anne-Josèphe RIFFELAERE – Bruno BARCA – Erick CHARTON.

Etaient absents excusés représentés : MMmes Laurent LENNE représenté par David MORTREUX – Michel COURTECUISSÉ représenté par Christian LANGELIN – Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER – Géraldine GUEUDIN représentée par Karine SKOTAREK.

Etaient absentes excusées : Mme Solange LA GANGA
Mme Marie-Louise LEMAIRE pour le point n°1.

Etait absente : Mme Betty VANGAEVEREN.

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) – Exercice 2018

M. le Maire rappelle qu'avant la présentation et le vote du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Il présente le ROB aux élus qui porte sur :

- ↳ le rappel de la CRFP de la commune entre 2014 et 2017
- ↳ les tendances budgétaires pour 2018 :
 - fiscalité locale
 - emprunts
 - informations financières/ratios
 - recettes et dépenses de fonctionnement
 - orientations, dépenses et recettes d'investissement.
- ↳ le budget annexe

et les invite à en débattre.

A l'unanimité, les élus actent le débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2018.

Le compte rendu de la réunion pour ce point est joint en annexe de la présente.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire

Envoyé en préfecture le 20/02/2018
Reçu en préfecture le 20/02/2018
Affiché le 
ID : 059-215904897-20180220-DCM120218_2-DE

Alain MENSION 

Certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission aux services de l'Etat via la télétransmission,
et de sa publication au recueil des actes administratifs
de la commune.

Fait à Raimbeaucourt

Le 19/02/18

Le Maire,

Alain MENSION



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018

2. Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) – Exercice 2018.

M. le Maire donne la parole à M. Christian Langelin, Adjoint aux finances, qui rappelle l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de présenter un rapport d'orientations budgétaires en Conseil Municipal avant le vote du budget.

2-1 – Contribution de la commune à la réduction du déficit de l'Etat

M. Langelin rappelle que la CRFP de Raimbeaucourt a été de 176 329,00 € entre 2014 et 2017.

2-2 – Tendances budgétaires pour 2018

Il indique que la gestion 2017 a dégagé un résultat d'exercice de + 426 059,11 € et un résultat de clôture de + 103 529,56 € et que le montant des Dépenses Engagées Non Mandatées et celui des Restes à Réaliser de 2017 s'élèvent respectivement à 439 961,00 € et 346 877,00 €. Ces montants seront repris aux chapitres 024, 13, 20, 21, 23 de la section d'investissement du budget primitif 2018.

2-2-1 – Fiscalité locale

M. Langelin précise qu'en 2017, le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 208 501,00 €, soit 36,74 % des recettes réelles de fonctionnement. Il rappelle que depuis 2014, les taux des trois taxes locales n'ont pas été modifiés. Ils ne le seront pas non plus en 2018 et resteront donc fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 20.34 %
- taxe foncière (bâti) : 21.98 %
- taxe foncière (non bâti) : 61.49 %

Il indique que pour 2018, le produit attendu n'est pas encore connu, les bases prévisionnelles n'ayant pas encore été communiquées par les services de l'Etat ni le montant des allocations compensatrices et rappelle que l'Etat met en œuvre le dégrèvement de la taxe d'habitation sur trois ans pour 80 % des foyers au titre de leur résidence principale. Actuellement, les communes ont peu de lisibilité sur la compensation qui serait opérée par le gouvernement.

2-2-2 - Emprunts

M. Langelin précise que le montant de l'annuité s'élève pour 2018 à 307 628 € dont 156 447,92 € pour le capital (chapitre 16) et 151 180,57 € pour les intérêts (chapitre 66). Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour 2018. Il ajoute que le réaménagement (allongement de durée) de deux emprunts sur lequel avait délibéré le Conseil Municipal le 23 novembre 2017 a été accepté par la Caisse d'Epargne des Hauts de France. Les échéances de ces emprunts passent donc de 54 365,00 € à 43 982,06 € et de 13 033,06 € à 10 767,26 €.

2-2-3 – Informations financières – Ratios

M. Langelin donne aux élus les informations financières et ratios qui correspondent à la gestion 2017, soit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	684,34 €
Produit des impositions directes/population	292,90 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	797,31 €
Dépenses d'équipement brut/population	182,09 €
En cours de dette/population	1 028,01 €
DGF/population	234,51 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,08 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	91,66 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	22,84 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	128,93 %

2-2-4 – Recettes de fonctionnement

Il indique que la section de fonctionnement est essentiellement alimentée en recettes par :

- le produit de la fiscalité locale : rappel : les taux des trois taxes locales ne seront pas modifiés et les montants des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices ne sont pas encore communiqués,
- des dotations versées par l'Etat dont les montants ne sont pas encore connus,
- des dotations versées par la CAD : l'attribution de compensation de 97 185,00 € et la dotation de solidarité de 67 152 € sont inchangées pour 2018. L'attribution de compensation au titre de la gestion des ordures ménagères sera de 7 862 € pour 2018,
- des produits de services, des subventions et/ou participations de la CAF, de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, du remboursement de l'Etat sur les contrats aidés encore en cours, du revenu des immeubles,

2-2-5 – Dépenses de fonctionnement

Il précise que l'optimisation des dépenses de fonctionnement se poursuit et que ces dépenses sont constituées :

- des charges du personnel qui ont représenté en 2014, 56,58 % (1 749 185,41 €), en 2015 : 54,54 % (1 548 395,02 €) en 2016 : 54,83 % (1 476 637,14 €), en 2017 : 56,08 % (1 583 324,00 €), des dépenses réelles,
- des charges à caractère général (en 2017 : 27,94 % des dépenses réelles)
- des charges financières, notamment des intérêts d'emprunts : 151 180,57 € en 2018 (2017 : 5,56 % des dépenses réelles)
- des autres charges de gestion courante (en 2017 : 9,18 % des dépenses réelles) : indemnités des élus et cotisations, contributions au PNRSE, au SICAEI, au SIAVSBE, au SCoT, subvention au CCAS, subventions versées aux associations locales.

Les dépenses de la section de fonctionnement comportent également le virement à la section d'investissement, ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

2-2-6 – Les dépenses et orientations d'investissement

Concernant les dépenses de la section d'investissement, M. Langelin rappelle qu'elles comprennent principalement :

- le montant du capital des emprunts qui sera de 156 447,92 €
- le montant des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de projets d'acquisitions etc.

Pour ce dernier poste, il indique que les orientations sont, pour l'essentiel, les suivantes :

- réaménagement du Centre Bourg – Restructuration de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS – 2^{ème} phase. Les travaux sont estimés par la maîtrise d'œuvre à 691 706 € HT auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre, les frais d'acquisitions foncières, de géomètre, de notaire, le CSPS soit un total de 751 403,11 € HT. Des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département sont sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de l'Aide Départementale Villages et Bourgs,
- construction de l'extension du CCAS Lesecq-Carpentier pour un montant estimé à 196 044 € TTC (comportant les travaux, la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique, le CSPS, l'étude de sol).
- acquisitions immobilières diverses pour essentiellement :
 - ↳ la sécurisation des écoles élémentaire Jules Ferry et maternelle Suzanne Lanoy
 - ↳ l'extension du cimetière
 - ↳ la création d'emplacements de stationnement sur la parcelle B 909, rue de l'Égalité
 - ↳ la création de boucles de randonnée/circuits pédestres dans la commune
 - ↳ la restructuration de la place Charles de Gaulle, des abords de la mairie et du CCAS (cf. ci-dessus)
- travaux d'isolation des combles de la salle polyvalente Gilles Dutilleul, de l'école élémentaire Jules Ferry, de modification du système de chauffage au restaurant scolaire Louise Michel avec changement des baies vitrées dans le cadre du dispositif CEE/TEPCV (cf. point n°4)
- mise en œuvre de l'étude de faisabilité de la réhabilitation de la salle des sports/remise en état du complexe de tennis (30 000 € prévus en 2017)
- mise en œuvre de la sécurisation du système informatique de la mairie (des crédits à hauteur de 64 784 € ont été reportés dans les Dépenses Engagées Non Mandatées 2017)
- travaux divers dans la commune, dans les bâtiments communaux, acquisitions de mobiliers, de matériels divers
- travaux de démolition de l'immeuble situé sur la parcelle B 909, rue de l'Égalité.

2-2-7 – Les recettes d'investissement

Pour les recettes d'investissement, il indique qu'elles sont constituées :

- des éventuelles subventions allouées à la commune
- des taxes d'urbanisme
- du Fonds de Compensation de la TVA estimé à 105 000,00 €
- des montants alloués par la CAD au titre :
 - o du Fonds de Concours (30 000,00 €)
 - o du Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (130 000,00 €)

et qu'elles englobent également le virement à la section de fonctionnement (à déterminer) et les amortissements (recette d'ordre).

2-3 – Budget annexe : lotissement du Chemin Vert

Pour le budget annexe, M. Langelin indique que la gestion 2017 a dégagé un résultat d'exercice de – 74 897,93 € et un résultat de clôture de + 11 064,25 €. Il rappelle, qu'hormis ceux sur lesquels le vestiaire du stade de football est implanté, l'ensemble des lots est vendu. Les travaux de voirie et d'éclairage public sont achevés. De plus, le reste de l'excédent du budget sera transféré au budget primitif de la commune dès que l'opération sera terminée.

M. Barca demande des précisions sur les travaux d'isolation des combles de la salle polyvalente Gilles Dutilleul pour lesquels aucune estimation n'est donnée. Dans le point n°4 (Dispositif CEE /TEPCV) où ces travaux sont évoqués, il est précisé que les communes ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour les réaliser et les payer. Il demande si pour cette dépense, des recettes sont escomptées dès 2018 car elles n'apparaissent pas dans la liste présentée ou si elles seront à inscrire l'an prochain.

M. le Maire précise que de plus amples informations seront fournies lorsque le point n°4 sera abordé mais il indique toutefois que le PNRSE interviendra de façon conséquente sur les dépenses éligibles.

M. Barca constate que le total des dépenses annoncées s'élève à 1 200 000 € non compris celles pour lesquelles l'estimation n'est pas donnée et il demande si leur autofinancement sera possible sur le budget 2018.

M. le Maire précise qu'il s'agit dans le cas présent de présenter, en toute transparence, les intentions de l'équipe municipale qui se chiffrent à environ 2 000 000 € et que si tous ces projets étaient pris en compte, 850 000 € seraient nécessaires pour équilibrer le budget d'investissement. Toutefois, les intentions, les projets sont bien réels mais des arbitrages seront nécessaires et il rappelle qu'à ce jour les chiffres nécessaires à la construction du budget ne sont pas encore tous connus.

Pour M. Barca ce manque d'informations rend le débat plus difficile et il demande des précisions sur les arbitrages qui seront effectués.

M. le Maire indique que les marges dégagées durant les six premiers mois de l'année ne sont pas assez importantes pour financer les investissements à moins d'avoir recours pendant une longue période à une ligne de trésorerie. Il s'agira donc surtout d'établir des priorités entre les projets qui peuvent être entrepris en 2018 et ceux qui peuvent être différés.

Il explique que dans son plan d'investissement, l'équipe municipale a inscrit deux projets importants qui sont la 2^{ème} phase du réaménagement du Centre Bourg et l'extension du CCAS sachant qu'ils ne seront pas mis en œuvre avant le mois de septembre prochain. De fait, ces opérations concerneront deux exercices et seul le montant des travaux réellement effectués en 2018 sera inscrit au budget.

De plus, M. le Maire rappelle qu'aujourd'hui, les partenaires financiers que sont l'Etat et le Département privilègient les projets qui sont arrêtés, prêts à être mis en chantier dans l'année du dépôt de la demande de subvention. De plus, le Département a fait le choix de ne pas subventionner les communes qui l'auraient été l'année précédente. Ainsi, Raimbeaucourt qui n'a pas été retenue l'an dernier devrait l'être cette année.

Toutefois, des incertitudes pèsent sur les montants des subventions attendues. En effet, pour le projet de réaménagement du Centre Bourg par exemple, en théorie, les financements pourraient atteindre 50% du coût hors taxes des travaux. Or, désormais, et contrairement aux années précédentes, les subventions sont rarement allouées au taux maximum, que ce soit pour la D.E.T.R. ou l'A.D.V.B.

M. le Maire indique que de fait, les investissements ne seront pas engagés sans que les montants des subventions sollicitées ne soient connus. Il convient donc d'être prudent mais néanmoins, ces projets sont opérationnels, nécessaires et ils devront être mis en chantier.

M. Barca comprend qu'il y aurait donc, pour le réaménagement du Centre Bourg, une première phase en 2018 et une seconde en 2019. Il rappelle que face aux dépenses, des recettes doivent être également être inscrites et il fait remarquer que le budget et la trésorerie sont deux choses différentes.

M. le Maire rappelle que les projets n'auront pas un début d'exécution avant septembre voir octobre 2018. Ils seront donc budgétisés sur deux exercices, sachant qu'au budget 2018, ne seront inscrites que les dépenses correspondant aux travaux effectués dans le courant du dernier trimestre.

Mme Riffelaere demande des précisions sur le projet de création de boucles de randonnée.

Ainsi qu'il l'avait déjà indiqué, M. le Maire rappelle qu'il a souhaité, en toute transparence, faire part des intentions de la municipalité. Il explique qu'avec l'équipe municipale, il a la volonté de traduire concrètement les préconisations effectuées dans le PLU, quelle que soit sa version d'ailleurs, qui protègent certains chemins de la commune matérialisés sur les cartes graphiques. Le travail engagé consiste à réhabiliter ces chemins et à établir de nouvelles connexions qui permettront à terme de réaliser des boucles de randonnée.

Il indique qu'avec M. Mortreux, Conseiller Municipal délégué à l'environnement, il a engagé des discussions avec certains propriétaires et exploitants agricoles pour établir des compromis et faire avancer le projet et il rappelle que dans le cadre de l'étude FDAN Environnement le développement de trois boucles de randonnée interne au territoire communal était préconisé. Aujourd'hui, le projet de la municipalité ne porte que sur la réalisation d'un seul circuit mais néanmoins de qualité avec comme objectif d'offrir aux Raimbeaucourtois, des possibilités de belles promenades.

M. le Maire ajoute toutefois qu'avant qu'il ne se concrétise, des négociations sont à mener et des acquisitions foncières à effectuer.

A la question de M. Charton, M. le Maire répond que le CSPS signifie « Coordination Sécurité Prévention Santé ».

Par ailleurs, il précise que compte tenu des investissements effectués en 2017, le report d'exercice sur 2018 ne sera pas important et indique que la municipalité poursuit sa politique d'optimisation des dépenses. Il fait remarquer qu'elle positionne des dossiers sur des programmes de subvention qui permettent de réaliser des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux. Il ajoute que de petits investissements, comme par exemple, pour l'éclairage public l'installation d'horloges astronomiques, sont également privilégiés car à terme, ils se concrétiseront par des non-dépenses pour la commune et donc par des économies.

Plus aucune observation ni demande de précisions n'étant formulées, le Conseil Municipal acte à l'unanimité le fait que le débat sur le ROB a bien été mené en séance du Conseil Municipal.